



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) GOT 1E0

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la Ville de Forestville

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE FORESTVILLE
DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION

Avis est par la présente donné par la soussignée, en conformité à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le rôle d'évaluation triennal est dans le deuxième exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC Haute-Côte-Nord, situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 148-2018, le cas échéant

Donné à Forestville, ce 16 septembre 2021

Lison Huard, greffière adjointe